

1. Objet

Ce formulaire reprend les renseignements à recueillir et à fournir au client lors de la demande d'un prélèvement et d'une analyse d'eau (potabilité et/ou détermination de l'origine d'une eau d'infiltration).

2. Références

- Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 janvier 2002 relatif à la qualité des eaux distribuées par réseau
- Arrêté royal du 14 janvier 2002 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine qui sont conditionnées ou qui sont utilisées dans les établissements alimentaires pour la fabrication et/ou la mise dans le commerce de denrées alimentaires
- Arrêté royal du 8 février 1999 concernant les eaux minérales naturelles et les eaux de source
- AFSCA (circulaire PCCB/S3/1140519) : Circulaire relative au contrôle de la qualité des eaux dans le secteur des denrées alimentaire
- Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17 décembre 2015 établissant des normes de qualité environnementale pour les eaux de surface

3. Questions à poser

Questions	Réponses	Remarques
1. Type d'eau : eau de distribution (robinet) ou eau souterraine (puits ou source) Pour eau d'infiltration (détermination de l'origine) : voir question 6		(1) Les eaux dites <u>de fontaine</u> peuvent être soit alimentées par de l'eau de distribution soit par des réservoirs (contenant d'habitude de l'eau de source) (2) Pour les <u>eaux Vivaqua</u> , signaler que la composition chimique est accessible sur www.vivaqua.be , onglet « qualité de l'eau » (3) pour les <u>eaux de puits</u> , dire que l'analyse ne sera valable que pour l'échantillon reçu et n'est pas une garantie de qualité pour l'avenir (un contrôle régulier est nécessaire). Si l'usage envisagé n'est pas alimentaire, décourager l'analyse (pas de critères) (4) pour les <u>eaux de pluie (citerne)</u> , refuser l'analyse de potabilité (ces eaux doivent d'abord être « potabilisées ») (5) pour l'analyse bactériologique, refuser les prélèvements déjà effectués par le client (délai max 24 h au frigo)
2. Commune où l'eau sera prélevée		Si prélèvement par le client, proposer au client de venir chercher au préalable les flacons à Brulabo. Si prélèvement par Brulabo, 25 EUR de frais de prélèvement pour les 19 communes de Bruxelles et 10 EUR par prélèvement.
3. Raisons de la demande d'analyse 3.1. couleur 3.2. odeur 3.3. trouble 3.4. dépôt 3.5. inquiétude liée au plomb 3.6. autres		(1) Un trouble laiteux qui disparaît rapidement en remontant est dû au dégazage d'un excès d'air (2) Un dépôt blanc après chauffage est dû au calcaire (précipitation du CaCO ₃) (3) Une couleur jaune-brunâtre peut apparaître, par ex. quand on ouvre très fort un robinet suite au décrochage du dépôt de rouille présent à l'intérieur des conduites en galvanisé (non nocif pour la santé)

FOR réception de demande d'analyse d'eau

Le défaut est-il constant ou seulement dans certaines circonstances (lesquelles ?)		(4) pour les problèmes liés au plomb, dire que le temps de stagnation est très important, proposer éventuellement un prélèvement du premier jet.
4. Nature des conduites 4.1. acier galvanisé 4.2. plomb 4.3. cuivre 4.4. plastique 4.5. autre 4.6. ne sait pas		(1) plusieurs matériaux sont possibles en même temps (2) l'acier galvanisé est gris et très rectiligne (2) le plomb est gris et peu rectiligne (et très lourd) (3) le cuivre est rouge (4) le plastique est souple et généralement blanc ou gris (rarement noir)
5. Adoucisseur 5.1. présence 5.2. absence 5.3. ne sait pas 5.4. sur eau froide et chaude 5.5. sur eau chaude seulement 5.6. ne sait pas		L'adoucisseur remplace les ions Ca et Mg par des ions Na On conseille généralement de ne pas descendre en-dessous de 10°F pour éviter les problèmes de corrosion et pour limiter la teneur en Na (doit être < 200 mg/l). Chaque abaissement d'un degré français apporte 4,6 mg de Na. Un contrôle de la dureté seule est gratuit (pas de rapport)
6. Eau d'infiltration : détermination de l'origine		Transmettre la demande à DIR, RC ou TCI (utilisation de PRO guide pour la détermination de l'origine d'une eau d'infiltration)

Remarque : les eaux de baignade (à ne pas confondre avec les eaux de piscines) ne font pas partie de ce FOR puisqu'il ne s'agit pas de potabilité. Pour l'analyse et interprétation de ces eaux, il faut se baser sur la Directive européenne 2006/7 qui prévoit seulement l'analyse de deux paramètres : les entérocoques intestinaux et *E.coli*.

4. Tarif

Payement avant l'envoi du rapport

	Prix HTVA par éch.
Analyse routine Eau Vivaqua chimie (sans nitrate) + bactério*	40 + 50 = 90
Analyse routine Eau non Vivaqua (ou Vivaqua avec nitrate) chimie + bactério*	55 + 50 = 105
Plomb seulement	20 TVAC (par demande)
Dureté seulement	Gratuit (sans rapport)
Autres paramètres	Voir FOR Tarif
Prélèvement (19 communes Bruxelles) : frais de déplacement	25

(*) En cas de prélèvement par nos soins, un forfait de 10 € est appliqué par flacon.

5. Liste des paramètres à analyser

	A	B	C	D	E	F
Paramètres à analyser en fonction du type d'eau	Eau de distribution Vivaqua (a) AGRBC 24/01/02	Eau de distribution non-Vivaqua On utilise AGRBC 24/01/02	Eau de puits (privé) Pas de réglementation On utilise AGRBC 24/01/02	Eau pour chaîne alimentaire (+ eau de source chimie) AR 14/01/02	Eaux minérales naturelles et eaux de source (bactério) AR 08/02/99 et AR 15/02/03 (chimie)	Eau de surface AGRBC (f) 17/12/2015
Paramètres de routine						
pH	6,5 – 9,2	6,5 – 9,2	6,5 – 9,2	6,5 – 9,5	Pas de critère	6-9
Conductivité à 25 °C	< 2100 µS/cm	< 2100 µS/cm	< 2100 µS/cm	< 2500 µS/cm	Pas de critère	< 800
Oxydabilité (en O ₂)	< 5 mg/l	< 5 mg/l	< 5 mg/l	< 5 mg/l	Pas de critère	Pas de critère
Dureté totale	< 67,5 °F	< 67,5 °F	< 67,5 °F	Pas de critère	Pas de critère	Pas de critère
Nitrites	< 0,5 mg/l	< 0,5 mg/l	< 0,5 mg/l	< 0,5 mg/l	< 0.1 mg/l	< 2 mg N/l
Nitrates	Pas en routine (< 50 mg/l)	< 50 mg/l	< 50 mg/l	< 50 mg/l	< 50 mg/l	<10 mg N/l
Ammonium	< 0,5 mg/l	< 0,5 mg/l	< 0,5 mg/l	< 0,5 mg/l	Pas de critère	< 3 mg N/l
Germes totaux 36°C				< 20/ml (condit.)	< 20/ml (après 12h)	Pas de critère
Germes totaux 22°C	Pas de changement anormal	Pas de changement anormal	Pas de changement anormal	< 100/ml (condit.) Pas de changement anormal (n. cond.)	< 100/ml (après 12h)	Pas de critère
<i>Pseudomonas aerug.</i>	Voir (b)	Voir (b)	Voir (b)	Voir (b)	Abs/250 ml	Pas de critère
Entérocoques	Abs/100 ml	Abs/100 ml	Abs/100 ml	Abs/250 ml (condit.) Abs/100 ml (n. cond.)	Abs/250 ml	Pas de critère
Coliformes totaux	Abs/100 ml	Abs/100 ml	Abs/100 ml	Abs/250 ml (condit.)	Abs/250 ml	Pas de critère
<i>E. coli</i>	Abs/100 ml	Abs/100 ml	Abs/100 ml	Abs/250 ml (condit.) Abs/100 ml (n. cond.)	Abs/250 ml	Pas de critère
Anaérobies sulf-réd.	Pas de critère	Pas de critère	Pas de critère	Pas de critère	Abs/50 ml	Pas de critère
<i>C. perfringens</i>	Abs/100 ml	Abs/100 ml	Abs/100 ml	Abs/100 ml	Pas de critère	Pas de critère

FOR réception de demande d'analyse d'eau

Flacons	500 ml chimie/1000 ml si métaux 1000 ml bact	500 ml chimie/1000 ml si métaux 1000 ml bact	500 ml chimie/1000 ml si métaux 1000 ml bact	500 ml chimie/1000 ml si métaux 1000 ml bact	500 ml chimie/1000 ml si métaux 1000 ml bact	500 ml chimie/1000 ml si métaux 1000 ml bact
Paramètres occasionnels						
Chlorures	< 250 mg/l	< 250 mg/l	< 250 mg/l	< 250 mg/l	Pas de critère	< 150 mg Cl/l
Sulfates	< 250 mg/l	< 250 mg/l	< 250 mg/l	< 250 mg/l	Pas de critère	< 150 mg SO ₄ /l
Fluorures	< 1,5 mg/l	< 1,5 mg/l	< 1,5 mg/l	< 1,5 mg/l	< 5 mg/l (c)	Pas de critère
Sodium	< 200 mg/l (d)	< 200 mg/l (d)	< 200 mg/l (d)	< 200 mg/l (d)	Pas de critère	Pas de critère
Phosphates	< 5 mg/l P ₂ O ₅ (dosage du phosphore total)	< 5 mg/l P ₂ O ₅ (dosage du phosphore total)	< 5 mg/l P ₂ O ₅ (dosage du phosphore total)	Pas de critère	Pas de critère	< 0.15 mg/l P (dosage des orthophosphates)
Calcium	< 270 mg/l	< 270 mg/l	< 270 mg/l	Pas de critère	Pas de critère	Pas de critère
Magnésium	< 50 mg/l	< 50 mg/l	< 50 mg/l	Pas de critère	Pas de critère	Pas de critère
Fer	< 200 µg/l	< 200 µg/l	< 200 µg/l	< 200 µg/l	Pas de critère	Pas de critère
Manganèse	< 50 µg/l	< 50 µg/l	< 50 µg/l	< 50 µg/l	< 500 µg/l	Pas de critère
Plomb	< 10 µg/l	< 10 µg/l	< 10 µg/l	< 10 µg/l	< 10 µg/l	< 50 µg/l
Cuivre	< 2 000 µg/l	< 2 000 µg/l	< 2 000 µg/l	< 2 000 µg/l	< 1 000 µg/l	< 50 µg/l (e)
Nickel	< 20 µg/l	< 20 µg/l	< 20 µg/l	< 20 µg/l	< 20 µg/l	< 50 µg/l
Arsenic	< 10 µg/l	< 10 µg/l	< 10 µg/l	< 10 µg/l	< 10 µg/l	< 50 µg/l (e)
Cadmium	< 5 µg/l	< 5 µg/l	< 5 µg/l	< 5 µg/l	< 3 µg/l	< 5 µg/l
Chrome	< 50 µg/l	< 50 µg/l	< 50 µg/l	< 50 µg/l	< 50 µg/l	< 50 µg/l (e)
Mercuré	< 1 µg/l	< 1 µg/l	< 1 µg/l	< 1 µg/l	< 1 µg/l	< 1 µg/l
Zinc	< 5 000 µg/l	< 5 000 µg/l	< 5 000 µg/l	Pas de critère	Pas de critère	< 300 µg/l (e)
Turbidité	< 4 NTU	< 4 NTU	< 4 NTU	Pas de critère	Pas de critère	Pas de critère
Flacons	Tubes ou bout. en plastique	Tubes ou bout. en plastique	Tubes ou bout. en plastique	Tubes ou bout. en plastique	Tubes ou bout. en plastique	Tubes ou bout. en plastique

FOR réception de demande d'analyse d'eau

- (a) Communes Vivaqua : 19 communes Bxl + Wemmel + périphérie bxl (voir carte en annexe)
- (b) Ce paramètre (absence / 250 ml) est applicable uniquement lorsque l'eau est adoucie, stockée, conditionnée ou filtrée (circulaire de l'AFSCA)
- (c) Sauf mention spéciale « ne convient pas aux enfants de moins de 7 ans » si $F^- > 1,5$ mg/l
- (d) Le sodium doit être contrôlé si l'eau est fortement adoucie
- (e) Pour les métaux et métalloïdes Cr, Cu, Zn et As, l'arrêté spécifie le dosage total du métal en phase dissoute
- (f) L'arrêté spécifie deux catégories suivant les origines des eaux : Normes pour la Senne et le Canal et Normes pour la Woluwe. Elles ne diffèrent que pour 3 paramètres : température, oxygène dissous et matières en suspension

Annexe : carte des communes desservies par Vivaqua

composition moyenne	unités	Callois (*)	Autres
cations			
calcium (Ca ⁺⁺)	mg/l	68	119
magnésium (Mg ⁺⁺)	mg/l	5	16
dureté (=Ca+Mg)	°F	19°F	36°F
sodium (Na ⁺)	mg/l	24	17
potassium (K ⁺)	mg/l	3	3
anions			
bicarbonate (HCO ₃ ⁻)	mg/l	175	320
sulfate (SO ₄ ⁼)	mg/l	65	76
chlorure (Cl ⁻)	mg/l	17	31
nitrate (NO ₃ ⁻)	mg/l	13	20
fluorure (F ⁻)	mg/l	0,07	0,13
éléments-traces			
aluminium	µg/l	10	3
bore	µg/l	25	35
fer	µg/l	<5	<5
sélénium	µg/l	<1	1,5
zinc	µg/l	<2	20





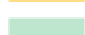



(*) Callois = eau de Meuse traitée à Tailfer

Origine des eaux VIVAQUA – Herkomst van het water

ZONES DE DISTRIBUTION EN FONCTION DU RÉSERVOIR
 OU DE LA CONDUITE D'ADDUCTION QUI LES ALIMENTE



Légende - Legend

-  1. Cellois
-  2. Deuzeeuws/Boisfort - Deuzeeuws/Bevoerde
-  4. Rhode - Rode
-  5. Uccle - Ukkel
-  6. Boisfort - Bevoerde
-  7. Ixelles - Elsene
-  11. Cellois/Uccle - Cellois/Ukkel
-  12. Boisfort/Cellois - Bevoerde/Cellois